

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Desfossés

<https://www.cadre21.org/membres/280a55e6742836b1907bb0fe>

Date d'obtention : 2025-02-07 17:06:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que cette méthode a été élaborée en partenariat avec le DPCP, les policiers intervenants et les centres de services scolaires. C'est une méthode simple et plus rapide d'aider les victimes et de ne pas nuire aux enquêtes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va me permettre d'adresser les bonnes questions et d'agir rapidement selon un protocole efficace.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas juger, ne pas regarder les photos, m'assurer que l'instigateur n'est pas malveillant et que le protocole ait été respecté. M'assurer également que la trousse sexto s'utilise pour un événement dans le milieu scolaire.